



# DÉLIBÉRATION

## du 16 septembre 2025

Présents : 20 Excusés : 5 4 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<p><b>L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre</b> à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire.</b></p> <p><b>Étaient présents :</b> M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Philippe JAHAN, M. Damien GUILLON, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Ludovic LEDUC, Isabelle LEAUTE, Mme Agnès LEMARIE, Jérôme LECERF, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><b>Étaient absents excusés :</b> Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Philippe JAHAN), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), M. Frédéric LEGRAS, Rosalie OUTIN, (ayant donné pouvoir à Ludovic LEDUC), Mme Türkan RENZO (ayant donné pouvoir à Isabelle LEAUTE),</p> <p><b>Assistaient également au titre des services :</b> Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Bruno CHICOISNE</p> <p><b>Date de la convocation :</b> 10 septembre 2025</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <b>17 SEP. 2025</b> Publiée, le <b>17 SEP. 2025</b> Notifiée, le	
<b>Délibération n°25.5.15</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> <i>Création d'un emploi non permanent d'auxiliaire de puériculture pour accroissement temporaire d'activité- crèche</i>

Madame le Maire fait part au Conseil municipal du départ de l'adjointe à la directrice de la crèche. Dans l'attente de conforter le poste d'adjointe de direction, elle propose de créer un emploi non permanent d'auxiliaire de puériculture ouvert sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale.

**Après avoir entendu cet exposé,**

*Sur proposition de Madame le Maire,*

*Vu le Code général des Collectivités territoriales ;*

*Vu le Code général de la fonction publique ;*

*Vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

- ▶ **CRÉE** un emploi non permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 permettant le recrutement d'un auxiliaire de puériculture ouvert sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale,
- ▶ **DIT** que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum,
- ▶ **DIT** que le traitement sera calculé par référence au maximum au dernier échelon du grade de recrutement,
- ▶ **PRÉVOIT** les crédits correspondants au budget 2025.

Bruno CHICOISNE  
Secrétaire de séance

Le Maire,  
Nadine YOU

